



## Explication concernant le total de qualification et le total d'inscription minimum

Le total de qualification est le total minimum requis pour que l'athlète puisse participer à la compétition dans leur catégorie enregistrée.

Le total d'inscription minimum est le total minimum que l'athlète doit inscrire et atteindre lors d'une compétition déterminée.

Aux championnats Canadiens des Maîtres, les athlètes doivent avoir déjà atteint le total de qualification minimum.

Le total minimum d'inscription aux Championnats Canadiens des maîtres est de **80 %** du total de qualification de la catégorie (et non du total des inscriptions de l'athlète).

Le total minimum d'inscription aux Championnats panaméricains des maîtres est de **80 %** du total de qualification de la catégorie (et non du total des inscriptions de l'athlète).

Ex.: Athlete A Total de qualification 150 kg et total inscription 170 kg = Total minimum 120kg

**Par contre**, le total minimum de départ aux Championnats du Monde des Maîtres est de **80%** du total d'inscription de l'athlète.

Ex.: Athlete A Total de qualification 150 kg et total inscription 170 kg = Total minimum 136 kg

Les athlètes qui atteignent le total de qualification pour la catégorie pour laquelle ils sont initialement inscrits sont également qualifiés pour la compétition, quelle que soit la catégorie de poids dans laquelle ils concourent finalement après leurs pesés officielles. Leur total de départ minimum est le suivant :

- Pour les Championnats Canadiens des maîtres c'est **80%** du **TOTAL DE QUALIFICATION** pour la catégorie dans laquelle ils concourront effectivement.
- Pour les Championnats internationaux des maîtres c'est le total de départ minimum de 80 % qui est augmenté/diminé d'un montant égal à la différence de totaux admissibles entre la catégorie d'origine entrée et la nouvelle catégorie déclarée (IWF Masters Competition Rules 2.5 et 2.6 [INTERNATIONAL HALTÉROPHILIE \(cdnmastersweightlifting.org\)](http://internationalhaltrophilie.org)